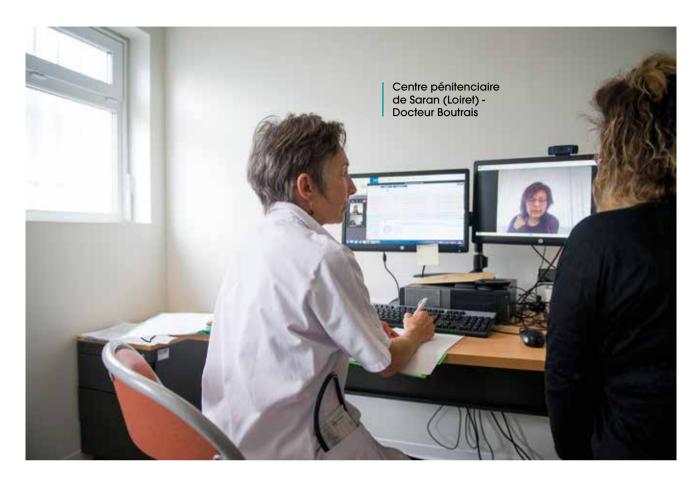


## télémédecine en centre pénitentiaire de multiples avantages

Assurer le suivi médical de détenus en respectant des exigences de rapidité, de confidentialité et de sécurité : telle est l'ambition des actes de télémédecine pratiqués entre divers centres pénitentiaires et hôpitaux de la région. Exemples dans le Loiret, l'Indre et l'Eure-et-Loir.



L'unité médicale du centre pénitentiaire de Saran (45), c'est d'abord une équipe : 2 ETP médecins, 9 ETP infirmiers, 1 dentiste, 1 kinésithérapeute, 1 manipulatrice radio, 1 aide-soignante, 1 diététicien à mi-temps, 1 opticienne une fois par mois, et 2,5 indispensables ETP de secrétariat. « Ces secrétaires nous mâchent en effet le travail en gérant les difficultés de communication, les pannes et les connexions dans le cadre de nos pratiques de télémédecine », insiste le Dr Marie-Christine Boutrais, responsable de l'unité médicale, qui partage son activité entre le CHR d'Orléans et le centre pénitentiaire de l'agglomération orléanaise, où elle travaille depuis vingt ans.

« L'unité prend en charge des détenus comme s'ils étaient à l'extérieur (les radiographies et bilans biologiques, par exemple, sont faits sur place), résume le Dr Boutrais, et mène par ailleurs des actions de promotion et d'éducation à la santé sur des thématiques variées ». Mais elle doit avoir recours au plateau technique du CHR pour certains examens ou analyses (notamment les échographies, fibroscopies, dopplers et scanners), ce qui impose des « extractions » pour se rendre au CHR d'Orléans (Orléans – La Source). Or toute extraction pose un problème de confiden-

tialité pour le détenu, qui arrive à l'hôpital menotté et n'ose parler librement au médecin en présence des surveillants qui l'accompagnent. Et elle mobilise du personnel pénitentiaire déjà en effectif limité. Dès l'automne 2016, l'unité s'est donc tournée vers la télémédecine pour faire

PRÉVENIR LES RISQUES D'ÉVASION DURANT LES TRANSFÈREMENTS

bénéficier aux détenus de Saran de téléconsultations par des médecins spécialistes du CHR d'Orléans ou de télé-expertises à partir de l'envoi d'un cliché ou d'un résultat d'examen. Ces actes se déroulent dans un bureau équipé d'un système de photo-vidéo, d'un double PC et du logiciel d'échanges sécurisés de la plateforme régionale. Sont actuellement concernés les domaines de l'anesthésie, de l'endocrinologie, de la dermatologie et de l'hépato-gastro-entérologie, et demain d'autres spécialités comme la cardiologie. « À terme, il serait souhaitable que toutes les consultations ne nécessitant pas de geste

technique soient réalisées ainsi, propose le Dr Boutrais. Les détenus apprécient de rester intra-muros. Et quand ils sont de la région, ils peuvent, une fois libérés, continuer à consulter le médecin spécialiste qui les a pris en charge à distance et en toute confidentialité ».

L'administration pénitentiaire, pour sa part, voit dans la télémédecine un moyen de prévenir les risques d'évasion durant les « transfèrements » jusqu'à l'hôpital. Téléconsultations et télé-expertises font par ailleurs économiser du temps, mais aussi de l'argent aux finances publiques, car une extraction coûte cher. Enfin, « les membres de l'équipe médicale de Saran qui assistent à ces séances de télémédecine bénéficient en retour d'une formation et d'un partage de savoir », note le Dr Boutrais.

Dans les unités sanitaires du centre pénitentiaire du Crâquelin et de la maison centrale de Saint-Maur (36), c'est en février 2017 qu'ont démarré les premiers actes de télémédecine, sous la conduite du Dr Alexandre Sedkaoui. Ce médecin du centre hospitalier de Châteauroux y coordonne depuis 2013 des consultations de médecine générale et d'urgence auprès des détenus. Pour l'heure, seule la dermatologie et quelques



## cas de chirurgie font l'objet de cas soumis à la consultation à distance ou à l'avis de collègues du Dr Sedkaoui, à l'hôpital de Châteauroux. Trente-cinq dossiers (dont 95 % en dermatologie) ont ainsi été traités en un peu plus d'un an.

« Il s'agit essentiellement de téléconsultations à partir d'un dossier médical créé avec l'accord du patient, qui comprend une synthèse clinique, trois ou quatre clichés et les traitements de la personne. Les détenus sont libres d'accepter ou de refuser cet examen pratiqué à l'aide d'un PC équipé du logiciel Covotem et d'une caméra, précise le Dr Sedkaoui. Mais ils donnent facilement leur accord, sachant que les images et vidéos réalisées dans le cadre de la téléconsultation ne sont consultables que par le médecin et l'expert, que nous essayons de garder l'anonymat du visage

## Une patientèle potentielle de quelque **2 000 détenus**

- 590 détenus au centre de détention de Châteaudun (28).
- 850 détenus au centre pénitentiaire de Saran (45).
- 380 détenus au centre pénitentiaire du Crâquelin (36).
- 180 détenus à la centrale de Saint-Maur (36).

et que nous leur offrons une vraie expertise grâce à ce dispositif ». Par ailleurs, comme à Saran, ces patients privés de liberté « apprécient le confort d'un système qui ne les oblige pas à se déplacer entravés, avec le risque de croiser des gens qu'ils connaissent ».

À terme, le dispositif pourrait intégrer des sessions de télé-expertise en endocrinologie et intéresser d'autres domaines médicaux. Malheureusement le développement de la télémédecine se heurte pour l'heure, dans l'Indre, au manque de médecins spécialistes, de temps médical disponible et de postes informatiques équipés du logiciel Covotem.

À Châteaudun, en Eure-et-Loir, la télémédecine n'en est, comme dans l'Indre, qu'à ses premiers pas. Elle s'y exerce sous la responsabilité du Dr Abdallah Touraq, médecin généraliste et urgentiste, qui gère depuis 2003 l'unité sanitaire du centre de détention. « Nous avons com-

mencé, en novembre 2017, par de la télé-expertise en plaies et dermatologie, témoigne-t-il, parce que les diagnostics se posent assez facilement dans cette spécialité à partir de l'examen des clichés de lésions par un confrère du centre hospitalier de Dreux ».

Une première téléconsultation en néphrologie, entre le centre de détention de Châteaudun et le centre hospitalier de Chartres, a par ailleurs eu lieu début 2018 au bénéfice d'un patient sous dialyse péritonéale, dans une salle équipée d'une caméra, d'écrans de visio-conférence et d'un PC sous logiciel Covotem. « Après transmission à Chartres du bilan sanguin et du résultat de l'examen clinique, le patient a pu, après avoir donné son consentement, être interrogé à distance en direct par l'expert », indique le Dr Touraq.

« En télé-expertise, nous allons également faire de la cardiologie et nous espérons, à terme, pouvoir faire aussi un peu de diabétologie, d'anesthésie, voire de neurologie une fois obtenu l'accord des médecins spécialistes hospitaliers concernés. Mon souhait est de pratiquer de plus en plus d'actes de télémédecine, conclut le Dr Touraq. Car ce système s'avère d'oreset-déjà positif, tant pour les détenus que pour l'administration pénitentiaire, dans un



## LA TÉLÉMÉDECINE

FAIT GAGNER DU TEMPS ET DE L'ARGENT

département où il est devenu très difficile d'obtenir des consultations en dermatologie, par exemple. En évitant des extractions, la télémédecine fait gagner du temps et de l'argent à notre centre de détention, qui ne dispose plus d'équipe d'escorte dédiée (deux surveillants et un chauffeur, au minimum) pour emmener un détenu en consultation à Chartres ou à Dreux ».